

**MAIRIE**  
DE  
**SANDRANS**  
01400**CONSEIL MUNICIPAL n°26**  
**du 25 Juillet 2016 à 20 heures 00**Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize et le 25 Juillet à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Géraldine VINTER, Daniel DELATOUR, Sandrine ROY, Christelle THOMASSON.

Absent excusé : Magalie RENARD donne pouvoir à Géraldine VINTER

Absents : Bernard JOSSERMOZ, Alexandra GHIDELLI, Nathalie COLOMB, Serge ROUSSET, Marc MAZET

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Eric SCHNEIDER est élu secrétaire de séance.

**A/ Approbation du compte rendu n°25 du 27 Juin 2016**

Le compte rendu du conseil municipal n°25 est approuvé à l'unanimité des 8 voix.

**B/ Délibérations :****1-Transfert du budget Assainissement au budget Communal**

Suite à la reprise des compétences du budget assainissement par la communauté de communes Chalaronne Centre au 1 Janvier 2017 et vu que celui-ci sera excédentaire sur l'exercice 2016, un montant de 34 000 euros est à transférer au budget communal, à titre exceptionnel. Une décision modificative est à prendre pour rééquilibrer la section fonctionnement du budget assainissement, selon les directives de Monsieur Mariotti, inspecteur divisionnaire au Trésor Public.

**Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 8 voix, le transfert d'un montant de 34 000 euros du budget assainissement sur le budget communal.**

**2-Emprunt pour la rénovation de l'appartement du presbytère**

Dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 50 000 euros, plusieurs offres sont proposées :

<b>Etablissement bancaire</b>	<b>Taux</b>	<b>Echéance Annuelle</b>	<b>Echéance Mensuelle</b>	<b>Durée</b>	<b>Frais de dossier</b>
Crédit Agricole	1.08 %	4464.93 €	370.36 €	144 mois	100 €
Crédit Agricole	0.94 %	5262.13 €	436.72 €	120 mois	100€
Banque Populaire	1.45 %	4515.18 €	NC	144 mois	0 €
Banque Populaire	1.55 %	3713.66 €	NC	180 mois	0€
Caisse d'épargne	1.24 %	5348.44 €	NC	120 mois	200 €

**Les Conseillers Municipaux retiennent à l'unanimité des 8 voix la proposition du Crédit Agricole, sur 144 mois, au taux de 1.08 %, à échéance mensuelle de 370.36 Euros, frais de dossier de 100 Euros. Et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.**

### **3-Renforcement des mesures de sécurité, Feux d'artifice du 20 Août 2016**

Monsieur le préfet de l'Ain, Laurent Touvet, nous informe du renforcement des mesures de sécurité dans le contexte postérieur à l'attentat de Nice. Dans le cadre du feu d'artifice prévu le 20 Août prochain sur la commune, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour décider du maintien ou non de cet événement, en fonction des directives de la gendarmerie et de l'article L-2212-2 3° du CGCT.

**Les Conseillers Municipaux, après débats, votent à l'unanimité des 8 voix :**

- **Le maintien du feu d'artifice le Samedi 20 Août 2016**
- **La demande d'arrêté de circulation auprès de la DDT (direction départementale du territoire) afin de barrer la D27 de 20 H à 23H30 à l'embranchement de la Route de Relevant et Saint olive la D82. La mise en place d'une déviation sur la D27d jusqu'à la D27b.**
- **La nomination de 4 bénévoles pour la sécurité à partir de 21H : M. Eric Schneider, M. Daniel Delatour, M. Jean François Morellet et Mme Christelle Thomasson.**
- **L'achat de 10 barrières métalliques**

### **4-Vente du terrain jouxtant le presbytère pour une contenance de 2200 m<sup>2</sup> (cadastré D 110, 111, 112 et 330) à la société Dynacité**

Suite au retrait de la SCCV du bourg dans l'achat du terrain du presbytère, Dynacité nous confirme par courrier sa volonté d'acquérir le terrain pour la réalisation d'un programme de logements, moyennant la somme de 260 000 euros HT et sous conditions suspensives suivantes :

- Validation du principe de l'acquisition par le bureau de Dynacité
- Avis favorable des services fiscaux
- Transmission des diagnostics nécessaires à la vente
- Décision du conseil municipal

**Les Conseillers Municipaux, approuvent à l'unanimité des 8 voix, la vente du terrain jouxtant le presbytère pour une contenance de 2200 m<sup>2</sup>, cadastré D110, 111, 112 et 330, à la société Dynacité pour un montant de 260 000 Euros HT. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la vente et donnent leur accord pour la réalisation de diagnostics relatifs à la vente si besoin est.**

### **C/ Informations et questions diverses :**

**Monsieur le Maire donne les informations suivantes :**

- **Camping Le Cocagne :** Courrier de Monsieur Domenech nous informant de son intention de procéder à l'abattage de plusieurs arbres sur le camping.
- **Epicerie ambulante :** Courriel de Mme Sophie Rivat demandant la possibilité d'installer une épicerie ambulante. Le conseil municipal refuse à l'unanimité, vu le contrat qui a été signé entre M. Paturol « l'Estaminet des Dombes » et la communauté de communes Chalaronne Centre. Le conseil suggère de déposer les produits en dépôt vente à l'Estaminet.
- **Monsieur Eric Schneider fait un point sur le conseil communautaire du 21 Juillet :** La voirie sera conservée par les communes. L'assainissement sera repris par la communauté de communes Chalaronne Centre en 2019, sous réserve de confirmation. La demande pour le fonds de concours dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère a été acceptée.
- **Trésorerie :** La Trésorerie de Chatillon sur Chalaronne devrait être désignée comme poste comptable assignataire du futur EPCI.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 21H00  
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents